



Publié le 4 octobre 2023

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 02 octobre 2023**

**Délibération n° 2023-122**

**APPEL A PROJETS RESEAUX D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE : PROPOSITIONS D'ACTIONS 2023 - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 40**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICHI, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 7**

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY À Alain ANZIANI, Patricia NEDEL À Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Ghislaine BOUVIER À Eric SARRAUTE, Anne-Eugénie GASPAR À Cécile SAINT-MARC, Marie-Ange CHAUSSOY À Joël GIRARD, Hélène DELNESTE À Thierry MILLET, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

**ABSENT(S) : 2**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Aude BLET-CHARAUDEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX**



Madame Amélie BOSSET-AUDOIT, Conseillère municipale Déléguée à la Petite Enfance, rappelle à l'Assemblée que la Ville s'inscrit dans les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'accompagnement des parents (REAAP) créés par la circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM N°1999/153 du 9 mars 1999, à la suite de la conférence de la famille de 1998. L'objectif de ces réseaux est d'agir pour et avec les parents en regroupant des actions, menées par des associations, des collectivités et des parents, destinées à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité.

Afin d'encourager leur développement, en particulier par un soutien financier, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde organise un appel à projet chaque année.

Pour répondre à l'appel à projet, l'action menée doit répondre aux objectifs suivants :

- valoriser les compétences des parents ;
- viser explicitement à améliorer et/ou conforter la construction de la relation parents/enfants ;
- permettre un échange (une réflexion) sur les pratiques éducatives parentales ;
- contribuer à l'élaboration des points de repères éducatifs des parents.

En 2023, la Ville va répondre à l'appel à projet à travers 4 actions :

- Accompagnement à la parentalité à la Maison de la Petite Enfance Simone Veil

La Maison de la Petite Enfance a ouvert début 2019. L'équipement comprend une crèche, un Relais Petite Enfance (RPE), un Lieux Accueil Enfants-Parents (LAEP) et le guichet d'accueil de la Petite Enfance. Il comprend aussi un salon des familles qui peut accueillir toute famille avec enfant de moins de 6 ans qui le souhaite, pour passer un moment avec son enfant.

Ce lieu a pour vocation de devenir un lieu ressource pour les familles, pour être accompagné dans le choix d'un mode de garde mais aussi pour être accompagné en tant que parent d'enfant tout petit. Il s'agit de créer un programme d'accompagnement des parents au sein de cet équipement en proposant aux familles des temps d'ateliers parents-enfants, mais aussi des temps d'échange autour de la parentalité.

En 2023, le programme d'accompagnement est divisé en 2 axes :

- Accompagnement à la périnatalité : 16 séances
- Ateliers parents/enfants pour tisser et développer le lien : 44 séances.

Le montant sollicité est de 4 780 euros pour un budget total de 6 340 euros.

- Une semaine petite enfance

Depuis 2021, la Ville a souhaité faire évoluer une journée petite enfance vers un temps fort d'une semaine à destination des familles.

Il s'agit de travailler plus en partenariat avec les familles et les autres services de la ville, l'enfance et la culture, mais aussi les crèches associatives. L'idée est de rayonner sur l'ensemble de la Ville, sur différents lieux (médiathèque, conservatoire, Maison de la Petite Enfance...), quartiers et structures. Les enjeux de ce temps forts restent le soutien à la parentalité et la valorisation de l'action des professionnels de la petite enfance au sein des structures, ainsi que l'ouverture culturelle pour tous.

Le montant sollicité est de 4 000 euros pour un budget total de 5 300 euros.

- Crèche Badaboum : atelier parents/enfants, éveil à la nature

Il est proposé des ateliers le samedi matin, aux familles de la crèche Badaboum et aux familles du quartier en répondant au projet d'établissement de la crèche axé sur la nature, la différence et la culture. La présence de professionnels autour de ces projets parents/enfants permet de libérer la parole, de rompre l'isolement, créer du lien, faire des expériences, partager des moments avec les enfants, créer des souvenirs.

Les ateliers ont lieu avec un animateur nature et environnement du parc du Bourgailh. Cet animateur a permis aux enfants et aux parents de mieux appréhender la nature par le toucher de la terre, de l'argile, la découverte des insectes et autres bêtes du jardin, et de travailler les différents sens (toucher des animaux, terre, sentir les fleurs et plantes aromatiques, ...).

Le montant sollicité est de 1 000 euros pour un budget total de 1 400 euros.

En 2023, la Ville, dans le cadre du fonctionnement du Relais des familles – La Parenthèse, répond à l'appel à projet afin de favoriser la mise en œuvre de l'action suivante :

▪ Parcours répit parental et charge mentale

Il s'agit d'accompagner les parents dans leurs fonctions parentales, en les invitant à s'inscrire dans un parcours, proposé tout au long de l'année au sein du Relais des familles, articulant conférences, temps de partage entre pairs et séances de bien-être.

Le montant sollicité est de 2 996 euros pour un budget global de 4 385 euros.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 21 septembre 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les actions proposées dans le cadre des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des financements pour chaque action auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 02 octobre 2023



**Vanessa FERGEAU-RENAUX**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*